

**Programme du BILAN DE COMPETENCES,** *mise à jour le 14/04/2025*

**Contact : PERSONAE RH Nadia Burgeot 07 84 28 04 47 ou accédez au formulaire de contact via le site internet :** [**www.personae-rh.fr**](http://www.personae-rh.fr)

Le Bilan de Compétences est une Prestation qui vous permettra de :

* Faire le point sur vos ASPIRATIONS (sens, valeurs, besoins, motivations, personnalité, équilibre vie professionnelle et personnelle, style de management/organisation adaptés) et sur vos COMPETENCES (hard skills, soft skills, mad skills, potentiel)
* De vous aider à vous positionner dans votre environnement professionnel et sur le marché de l’emploi (mise à disposition de l’outil de transférabilité des compétences @PARCOUREO @TRANSFERENCE)
* De définir un projet professionnel cohérent, réaliste et réalisable
* De Déterminer le plan d’actions pour le mettre en œuvre

*Le Bilan de Compétences est une prestation complète permettant de faire le point sur VOTRE parcours, de vous recentrer sur VOS aspirations, mieux vous connaitre et de vous projeter sur un projet en accord avec VOS valeurs, tout en étant en cohérence avec la réalité du marché du travail.*

**1.Objectifs :**

Le Bilan de Compétences vise à la définition d’un projet professionnel cohérent avec les aspirations du stagiaire, ses compétences et le marché de l’emploi.

Le bilan de compétences est un accompagnement INDIVIDUEL et PERSONNALISE qui vous permettra d’ :

* Identifier vos Centres d'Intérêt
* Identifier vos Postures Professionnelles
* Identifier vos Valeurs, Besoins, Personnalité
* Identifier vos Compétences et Atouts
* Identifier et valider les pistes professionnelles prioritaires (piste A, piste B)
* Définir les étapes pour la mise en place des projets professionnels dans un plan d'action
* Faire Emerger des pistes professionnelles en lien avec vos aspirations et compétences

**2**.**Prérequis** :

Aucun niveau de connaissances spécifique n’est requis pour effectuer un Bilan de Compétences, ce dispositif est ouvert à toute personne désireuse de réaliser un bilan de compétences

**3.Modalités**

**L**e bilan de compétences est un **accompagnement personnalisé**, c'est pour cette raison que je propose exclusivement des **accompagnements individuels.**

**L**es entretiens se font en présentiel, les dates d’entretiens et différentes séances sont fixées selon un planning défini avec le bénéficiaire lors de la contractualisation.

L’action de formation entre dans la catégorie 415 du développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles prévue à l’article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail, à savoir les actions de bilan de compétences.

##### ***Tous nos Bilans rentrent dans le cadre légal défini par les textes suivants :***

##### *• Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail.*

##### *•*[*Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l’État*](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020972243/)

##### *•*[*LOI n ° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel*](https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000036847202/)

##### *•*[*Décret n ° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences*](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037883747)

**LES TROIS PHASES LÉGALES DU BILAN DE COMPÉTENCES**

**L**e bilan de compétences suit les 3 phases inscrites dans le code du travail :

**Phase préliminaire (1 à 2 entretiens)**

* **P**résentation du déroulement, des méthodes, techniques et outils utilisés
* **D**éfinition de vos attentes et objectifs
* **E**tat des lieux de votre situation personnelle et professionnelle

**Phase d’investigation (4 à 8 entretiens)**

* **A**nalyse de votre parcours et expériences professionnelles
* **I**dentification de vos motivations, vos intérêts, vos aspirations et vos valeurs
* **M**ise en évidence de vos atouts, vos ressources et vos potentiels
* **I**nventaire de vos compétences professionnelles et extra-professionnelles
* **A**cquisition des méthodes de validation de projet professionnel
* **E**xploration de vos possibilités professionnelles en cohérence à la réalité du marché
* **V**alidation de votre projet et de son caractère réaliste et réalisable
* **A**ccompagnement à la mise en œuvre du projet : formation, financement, outils et techniques de recherche d’emploi etc.

**Phase de validation et de conclusion (1 à 2 entretiens)**

* **B**ilan des analyses et éléments de validation du projet professionnel
* **C**o-construction d’un plan d’actions
* **R**édaction d’un document de synthèse confidentiel
* **T**ransmission d’un questionnaire de satisfaction

**4.Modalités Pédagogiques**

Entretien préliminaire avec analyse des besoins.

Accompagnement personnalisé sous forme de séances individuelles avec pratique de l’écoute active, reformulation, exercices d’introspection, méthodologie narrative, mise en action, enquêtes métiers, méthodologie de validation de projet, outils de tests de personnalité, analyse des compétences en lien avec les outils @Parcouréo et @Transférence, portefeuille de compétences, Techniques de Recherche d’Emploi.

**5.Modalités D’accès**

Contact via téléphone, mail ou l’accès contact du site [Contact - Personae Ressources Humaines (personae-rh.fr)](https://personae-rh.fr/contact/) pour définir un RDV préliminaire d’analyse des besoins qui permettra de déterminer la formule adéquate de Bilan de Compétences.

**6.Délai d’accès**

Après le RDV préliminaire et la définition de la formule de bilan adéquate, en fonction du délai légal de rétractation correspondant, nous fixons un 1er RDV de démarrage de Bilan.

**7.Durée du Bilan de compétences**

* **L**e bilan de compétences dure entre **16 h et 20 h** réparties sur **2 à 6 mois** en moyenne.
* **U**ne phase de suivi est également menée **à 6 mois** après la fin de l’accompagnement.

**8.Tarifs et financement du Bilan de Compétences**

**Le Bilan de Compétences** peut-être financé par votre employeur dans le cadre du plan de développement des compétences de l’entreprise ou d’un congé de reclassement. **I**l peut ainsi se réaliser sur ou hors temps de travail.

**L**e bilan de compétences est une prestation éligible au CPF.

**P**our les salariés de la fonction publique hospitalière, il est pris en charge par l’ANFH.  <https://www.anfh.fr/>

Enfin, il est tout à fait possible de le financer de manière personnelle. Des facilités de paiement sont proposées.

* 16h au tarif de 1600 Euros nets de taxe, 20h au tarif de 2000 Euros nets de taxe, TVA non applicable

**9.SATISFACTION**

* Le taux de bénéficiaires ayant suivi l’ensemble de leur parcours de bilan de compétences
* Le taux de bénéficiaires ayant réalisé une ou des enquêtes terrain : entretiens d'enquête, périodes de mise en situation en milieu de travail, rencontres professionnelles etc.
* Le taux de bénéficiaires ayant réalisé l'entretien de suivi à 6 mois proposé
* Le taux de bénéficiaires qui recommandent le Bilan de Compétences avec Personae RH

**10.Evaluation et sanction de la formation**

* Une attestation de présence pourra être remise au stagiaire
* Une feuille de présence sera signée à chaque séance de formation
* Évaluation formative tout au long de la formation
* Des grilles d’appréciation sont proposées et/ou construites tout au long de l’accompagnement et complétées par l’accompagnateur
* Une évaluation à chaud est effectuée en fin de formation
* Un Certificat de réalisation sera remis au stagiaire
* Un questionnaire à froid est prévu 6 mois après la fin de la formation
* Une synthèse sera remise pour formaliser la réalisation du Bilan de Compétences

**11.Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

Si vous présentez une situation de handicap, merci de nous contacter au plus vite, afin que nous puissions convenir d’aménagements spécifiques éventuels.

Sensibilisée et expérimentée à l’accompagnement des personnes en situation de handicap, je mettrai en œuvre tous les moyens afin d’adapter l’accueil et la prestation.

Cependant, il se peut que nous ne puissions pas toujours être en mesure de former certaines personnes en situation de handicap. C’est pourquoi, nous mobilisons un réseau de professionnels qui a les compétences et expertises nécessaires pour pouvoir accueillir, accompagner, former ou orienter certains publics.

Mon bureau est situé dans un bâtiment répondant aux normes d’accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite.

**SARL PERSONAE RH**

SASU au capital de : 2000 €

202 RUE DE LA TRICOTTIERE

53100 Mayenne

Mob. : 0784280447 - E-mail : personae.rh@outlook.fr - SIRET : 91874083800019

TVA intra com.FR21918740838 - Code APE : 9609Z

Exonération de TVA, article 261.4.4 du CGI, Organisme de Formation enregistré auprès de la DREETS Pays de la Loire sous le Numéro de Déclaration d’Activité 52 53 01062 53, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’Etat

